

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1098

Artikel: Votations : pingrerie et largesses
Autor: Imhof, Pierre / Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022064>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pingrerie et largesses

En ces temps de morosité, le peuple est plus que jamais près de ses sous pour les dépenses de fonctionnement mais ne rechigne pas à engager des sommes importantes au poste des investissements. Une attitude qui respecte dans ses grandes lignes la logique économique, mais qui ne va pas sans quelques incohérences.

(pi/jd) Il n'est évidemment pas surprenant que la partie onéreuse de la réforme du Parlement ait été rejetée. Les référendaires n'avaient pas fait dans la dentelle en s'attaquant, on se demande bien pourquoi, aux trois projets qui la composaient. Lors de l'assemblée du parti des automobilistes convoquée pour fixer le mot d'ordre des votations de ce week-end, un délégué avait tenté de distinguer ce qui touchait à la procédure d'une part des aspects financiers de l'autre. Impossible, lui avait rétorqué la majorité, le peuple ne peut comprendre de telles nuances. De même, l'UDC appelait à voter trois fois non, alors que l'opposition se manifestait essentiellement sur l'augmentation des indemnités aux parlementaires et sur leurs frais d'infrastructure. Eh bien ! n'en déplaise aux automobilistes et à l'UDC, les citoyens non seulement savent lire, mais ils font usage de cette connaissance — à moins qu'ils ne suivent attentivement les émissions à la radio et à la télévision. Dans tous les cas, ils s'informent et la preuve est à nouveau apportée que la démocratie directe n'exclut pas les subtilités: après le distinguo populaire entre l'initiative pour la sauvegarde des eaux et la loi sur les eaux, celui de ce dimanche à propos du Parlement confirme pour ceux qui pourraient encore en douter que le corps électoral ne s'en laisse pas conter.

Malheureusement, il a de la peine à compter: le rejet du volet financier de la réforme procède d'un calcul erroné. Derrière le refus de rétribuer correctement les députés, cette rouerie paysanne qui croit avoir fait une bonne affaire. L'affaire, c'est que plus encore qu'aujourd'hui les parlementaires seront des politiciens professionnels, magistrats communaux et cantonaux, et des salariés des organisations d'intérêts. Car à de rares exceptions près, les parlementaires trouveront ailleurs le secrétariat dont le peuple a refusé de les doter dimanche: ce sera celui de leur entreprise, de leur syndicat, de leur département pour les conseillers d'Etat.

Les Suisses restent très attachés au système de milice qui permet de croire, à choix, que chacun d'entre nous peut être appelé aux plus hautes fonctions ou, moins glorieux, que les détenteurs de ces hautes fonctions sont marqués du même sceau de médiocrité que le commun des mortels.

Mais parallèlement, les citoyens se plaignent que les parlementaires soient coupés de leur base. Ce n'est pas avec cette décision mesquine que les députés pourront dégager plus de temps pour les contacts directs avec leurs électeurs.

Humeurs locales

Toujours dans le domaine des humeurs financières du souverain, deux résultats locaux: une augmentation des indemnités du maire et des conseillers municipaux a été refusée par 82% des votants à Delémont — on n'est pas plus généreux au niveau local qu'on ne l'est au niveau fédéral — et une initiative demandant une baisse de 20% de la taxe auto a été acceptée à Bâle-Ville. Ce dernier résultat est une cassure dans un système basé sur la solidarité et la responsabilité sociale. Une catégorie de votants, largement majoritaire — les automobilistes — rejette sur l'ensemble des citoyens les frais qu'elle occasionne. Une politique dont les plus faibles feront les frais. Simplement détestable.

En voiture pour l'EEE

Pingre dans le détail, le peuple n'a pas été effrayé par le prix des Nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes (NLFA). C'est évidemment de bon augure en prévision du vote du 6 décembre sur l'Espace économique européen: on voit mal qu'ayant payé sa finance d'entrée le peuple refuse finalement de franchir le seuil du club Europe. C'est en tout cas le raisonnement de l'écologiste vaudois Daniel Brélaz qui va désormais soutenir l'acceptation du traité EEE auquel il était opposé jusqu'au vote positif de dimanche sur les NLFA.

Le principe accepté, reste à régler le

détail: les NLFA ne sont qu'un moyen au service d'une politique des transports, une condition nécessaire pour maîtriser le transit par la route. D'autres décisions, importantes, restent à prendre. Des décisions plus concrètes qui détermineront la nature et l'intensité des atteintes à l'environnement, le respect que nous portons aux populations directement touchées par les nouveaux axes (Uri a voté non à 59%) et la manière dont seront réglés quelques problèmes importants évoqués par les adversaires des tunnels, dont celui du trafic régional qui risque de souffrir d'une multiplication des convois de marchandises et des sommes importantes affectées au «chantier du siècle».

Droit de timbre: prodigalité

Pas pingre non plus, le souverain, au chapitre de l'allègement du droit de timbre. Il fallait urgemment rendre son attractivité à la place financière suisse dont l'activité accrue devrait procurer des recettes nouvelles. Quant aux compensations fiscales — les banques sont avantagées sur ce point par rapport aux établissements étrangers — elles étaient promises pour le futur. Des promesses dont on espère qu'elles seront tenues lorsque le nouveau régime financier de la Confédération sera discuté. Les banques espèrent bien faire payer la compensation aux consommateurs, par le biais de la TVA, et excluent une plus forte imposition des personnes morales. Les premières servies, elles ne se soucient plus guère de la manière dont se fera le partage des sacrifices.

Sur cet objet se pose une fois de plus la question de la transparence de la démocratie directe. Car si le système, on l'a vu, n'exclut pas les subtilités, il reste partiellement tributaire de l'effort de «communication» des partisans et des adversaires d'un projet. Or la disproportion de moyens, comme chaque fois que les banques sont en cause, était criante. La partie était évidemment faussée dès le départ: d'un côté les banques avec, en jeu, 400 millions par année; de l'autre, un parti qui a lancé un référendum par principe — les socialistes ne sont pas opposés à l'allègement du droit de timbre mais réclamaient des compensations aux pertes subies par la caisse fédérale.

Qui lance un référendum doit être en mesure de faire campagne. Ce n'est pas trop demander qu'avant de voter les citoyens sachent quelle somme chaque partie va dépenser pour tenter de les convaincre. ■